



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 6 octobre 2022 à 20h à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°33 du 22 septembre 2022 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invités presse : Néant

Invités : RWB M. Julien Parietti

Excusées : Mmes Marlyse Bapst, Sylviane Etienne

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Emilie Cayla et M. Michaël Güttly

28 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2022
2. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 35'000.- destiné à financer la rénovation des locaux de l'administration communale
3. Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissement de Fr. 156'691.55, destiné à financer différents travaux, soit :
 - a) Fr. 3'379.25, ajout de capteurs sur les 7 luminaires existants à la « Route du Canada » à Montignez
 - b) Fr. 60'913.30, remplacement de 11 luminaires existants par des luminaires avec capteurs » à la « Route de Lugnez » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
 - c) Fr. 52'399.-, remplacement de 10 luminaires existants par des luminaires avec capteurs à la « Route de Buix » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
 - d) Fr. 40'000.-, frais d'étude du Plan Spécial d'Équipement (PSE), soit le projet de réfection des luminaires, conduites et canalisations dans le secteur « Route de Lugnez » à Montignez

- d1) Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 9'973.- destiné à couvrir le solde des frais relatifs aux frais d'étude du point d) ci-dessus et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds.
 - d2) Sous réserve de l'acceptation de la lettre d1) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif à l'étude.
- 4. Information sur le plan financier à jour
 - 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour l'alimentation électrique de secours pour la STEP à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.
 - 6. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'513'400.- pour le projet d'assainissement des infrastructures existantes concernant les routes de Buix et Lugnez à Montignez, en collaboration avec BKW Energie SA et la RCJU, soit :
 - a) Fr. 367'900.- dans le domaine de l'approvisionnement en eau
 - b) Fr. 554'700.- dans le domaine de l'assainissement des eaux
 - c) Fr. 37'100.- dans le domaine de l'éclairage public
 - d) Fr. 143'300.- dans le domaine des routes communales
 - e) Fr. 410'400.- dans le domaine des routes cantonalesà couvrir par voie d'emprunt et par les taxes communales, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, également sous réserve de l'obtention de la part cantonale et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.
 - 7. Information sur la future organisation de la voirie communale.
 - 8. Information sur le bilan de législature
 - 9. Information et discussion sur les mesures d'économie d'énergie
 - 10. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 a été déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaître et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pouvaient être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 juillet 2022

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 35'000.- destiné à financer la rénovation des locaux de l'administration communale

L'entrée en matière est acceptée.

Le conseiller Dany Contreras prend la parole. Le devis de Fr. 35'000.- se retrouve avec un dépassement de Fr. 114.50 pour des raisons d'adaptation de prix en rapport avec des travaux supplémentaires. Le montant final se montant à Fr. 35'114.50.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : la consolidation du crédit est acceptée à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

11. Point 3 - Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissement de Fr. 156'691.55, destiné à financer différents travaux, soit :

- a) Fr. 3'379.25, ajout de capteurs sur les 7 luminaires existants à la « Route du Canada » à Montignez
- b) Fr. 60'913.30, remplacement de 11 luminaires existants par des luminaires avec capteurs » à la « Route de Lugnez » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
- c) Fr. 52'399.-, remplacement de 10 luminaires existants par des luminaires avec capteurs à la « Route de Buix » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
- d) Fr. 40'000.-, frais d'étude du Plan Spécial d'Equipement (PSE), soit le projet de réfection des luminaires, conduites et canalisations dans le secteur « Route de Lugnez » à Montignez

- d1) Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 9'973.- destiné à couvrir le solde des frais relatifs aux frais d'étude du point d) ci-dessus et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds.**
- d2) Sous réserve de l'acceptation de la lettre d1) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif à l'étude.**

L'entrée en matière est acceptée.

Le conseiller Dany Contreras prend la parole pour les points b) et c). Il s'agit de projets qui ont été initiés par des particuliers pour des raccordements privés où la commune a profité de ces travaux pour assainir son éclairage public et enterrer les lignes BKW et téléphonie/TV. Pour le point a) nous arrivons au même montant que celui budgétisé, soit Fr. 3'379.25.

Pour le point c) nous avons une différence de Fr. 558.70 qui touche plus à une inversion/saisie de chiffres plutôt qu'à un dépassement de travaux.

Concernant le point a), il y a six ans une partie de l'assainissement à la route du Canada avait été entreprise. La commune a également profité des travaux pour équiper les luminaires de capteurs dans le but d'améliorer notre consommation énergétique. Nous avons également eu un rabais spécial du fait des travaux en contrebas de cet axe-là.

Sur ce point le crédit est donc également respecté au franc près. M. Contreras demande donc à l'assemblée d'accepter la dépense de Fr. 117'250.25.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

Le conseiller Daniel Fleury prend à présent la parole pour le point d). Il rappelle qu'un PSE est un plan spécial d'équipement. Il est destiné à regrouper l'ensemble des études menées pour la réfection des routes, des canalisations et de l'éclairage public. Lors de l'assemblée du 15 décembre 2020 nous avons voté un montant de Fr. 40'000 pour ce projet. Ceci était basé sur une estimation. Aujourd'hui, nous pouvons vous présenter le décompte final qui se monte à Fr. 49'973.-, soit un dépassement de Fr. 9'973.-.

M. Fleury demande à l'assemblée d'accepter ce dépassement de Fr. 9'973.-.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : la consolidation du crédit de Fr. 167'223.25 est acceptée et l'assemblée donne compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Information sur le plan financier à jour

La parole est donnée au maire, Thierry Crétin.

Le conseil communal a souhaité présenter à l'assemblée la situation financière de la commune avec la planification des investissements futurs.

L'essentiel de nos prêts a été renouvelé jusqu'à des échéances en 2030 ou 2034 avec des taux très intéressants malgré les dernières hausses.

Concernant les futurs investissements importants pour ces prochaines années, il s'agit de la correction du cours d'eau notamment dans la zone centre à Buix où en 2021 nous avons frôlé la catastrophe suite aux fortes intempéries et inondations. Nous nous devons de corriger l'Allaine et l'assainissement de la Vallatte.

Notre plan financier prévoit un montant de Fr. 1'311'300.-. Nous n'allons pas voter ce soir. Une commission des berges s'est constituée, composée d'un ingénieur et de différentes personnes concernées par ces crues. Une première séance s'est déroulée récemment et une prochaine est prévue en janvier prochain.

Le conseil communal reviendra vers l'assemblée pour présenter le projet d'étude et voter un crédit à l'assemblée du budget en décembre. Des subventions pourront être touchées.

Deux gros investissements encore à Montignez concernant l'assainissement des conduites sur les routes de Buix et de Lugnez. Ces derniers seront votés ce soir au point 6) de l'ordre du jour. Nous toucherons également des subventions et une part cantonale. Nous devons juste nous assurer que cette part cantonale sera respectée.

Concernant la halle des fêtes de Courtemaîche, nous avons rencontré bien des difficultés au niveau du monde du bâtiment. Le chantier suit son cours.

Les places de jeux de nos villages seront également assainies. Nous devons encore mener des études concernant d'éventuelles participations de différentes fondations. Un cahier des charges doit être respecté. Cela prend évidemment plus de temps.

L'assainissement de la STEP continue. Lors de l'assemblée du budget un décompte pour la première étape sera présenté. Nous sommes à l'étude pour le traitement des boues avec une technologie innovante d'incinération sur place. Cela évite des transports onéreux. Nous espérons pouvoir présenter cela lors d'une assemblée courant 2023.

La commune sait, avec ce plan, où elle se dirige au niveau des investissements jusqu'en 2025-26.

Au niveau de l'impact sur les finances de la commune, nous tenons compte de ces investissements, de nos chiffres actuels, des perspectives données par le canton en termes d'aide sociale, d'enseignement mais également du montant à recevoir de la péréquation financière. Malheureusement, il est impossible de définir le montant de cette dernière à l'avance. Il peut varier de Fr. 350'000.- à Fr. 800'000.- par année. Cette année, nous avons touché Fr. 550'000.-. Nous avons budgétisé un montant de Fr. 500'000.- pour les années suivantes.

Le résultat, hors des services communaux, est toujours déficitaire et se dirige vers des déficits plus importants jusqu'en 2027.

Cependant, si on inclut les services communaux, nous arrivons à de meilleurs résultats mais toujours déficitaires. Nous sommes restés prudents quant à l'élaboration de ce plan financier. Nous avons majoré certains éléments, tenu compte de certains investissements et surtout calculé en fonction de cette péréquation financière qui peut énormément varier en fonction des années. Ce budget est plus ou moins équilibré mais demande une attention particulière et il faut rester prudent.

Pour chaque dépense qui subvient dans le fonctionnement, nous essayons de trouver des solutions, moins chères ou plus adaptées et qui vont dans le respect de l'argent des citoyens.

Thierry Crétin explique qu'il se trouve rassuré et que même si nous tenons compte d'un déficit de Fr. 200'000.- par année notre endettement n'augmente pas tant que cela.

Chaque années les chiffres sont remis à jour avec le réviseur des comptes. Ils sont adaptés et corrigés selon la réalité. Cela devient un outil de travail pour les années à venir et les futures autorités communales. C'est d'ailleurs exigé par le Service des communes.

Thierry Crétin relève que cela n'a pas été facile de décider de prévoir ce nouvel investissement à Montignez. Il faut souligner que, depuis la fusion, ce village en a bien profité mais cela s'améliore réellement et c'est satisfaisant. On arrive au bout et ensuite

il faudra s'occuper du village de Buix pour ensuite se diriger vers les bâtiments communaux de manière générale.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

Le président passe au point suivant

Ndlr : le détail du plan financier est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour l'alimentation électrique de secours pour la STEP à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Crétin prend la parole suite aux nouvelles retombées concernant les éventuelles pénuries d'électricité. Nous devons prendre cela au sérieux car si notre STEP ne pouvait plus fonctionner durant plus de 3h nous risquons une pollution. Le conseil communal s'est penché là-dessus avec notre voyer Damien Bélet en collaboration avec la société Inelectro pour l'achat d'une génératrice.

Damien Bélet prend la parole.

Il informe que la STEP de Montignez fonctionne par séquences de 2 heures, soit environ 50m³ d'eau usée, par une oxygénation et du malaxage. Au niveau de la consommation nous arrivons à 16 kW sur 20 minutes. Avec l'addition des autres appareils, nous arrivons à plus de 19 kW (si tous les appareils fonctionnent en même temps). Une simulation a été mise en place pour arriver à la conclusion qu'une génératrice de 40 kW serait plus adaptée car nous devons certainement acheter d'autres machines à l'avenir, par exemple pour le traitement du phosphore ou encore des micropolluants. Quelques modifications électriques ont été effectuées sur le tableau électrique comme le rajout d'un commutateur pour passer du réseau à la génératrice et une prise inversée qui renvoie le courant de la génératrice aux machines.

Cette génératrice sera équipée d'un réservoir spécial de 240 litres au lieu de 40 litres à l'origine et pourra servir à d'autres utilisations pour les pompiers, ou une ferme isolée qui subirait une panne, etc.

Thierry Crétin reprend la parole. Nous avons déjà commencé les travaux pour l'installation de cette génératrice à cause des risques annoncés dans les semaines à venir. Nous étudions également la possibilité de poser du solaire sur les bâtiments communaux. Par contre, nous n'avons pas assez de temps pour prévoir cela avant la fin d'année.

La discussion est ouverte.

YR : « l'achat de cette génératrice a fait l'objet d'une obligation ou d'une recommandation ? »

Thierry Crétin explique que c'est une recommandation, mais s'il y a une pollution c'est le conseil communal, en l'occurrence votre serviteur, qui sera convoqué au tribunal. Evidemment, il préférerait que ces Fr. 30'000.- soient utilisés pour autre chose.

YR : « si rien ne se passe, pourra-t-elle être utilisée pour autre chose ? »

Thierry Crétin confirme que c'est l'idée. L'utiliser ailleurs ou la revendre. Il faudra un peu temps pour que tout se normalise, mais on espère tous que nous ne devons pas l'utiliser.

FC : « quelle est la différence prix entre une génératrice de 20 kWh ou de 40 kWh ? »

Damien Bélet répond que la différence est de Fr. 2500.-.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

Ndlr : la présentation est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter un crédit de Fr. 1'513'400.- pour le projet d'assainissement des infrastructures existantes concernant les routes de Buix et Lugnez à Montignez, en collaboration avec BKW Energie SA et la RCJU, soit :

- a) Fr. 367'900.- dans le domaine de l'approvisionnement en eau
- b) Fr. 554'700.- dans le domaine de l'assainissement des eaux
- c) Fr. 37'100.- dans le domaine de l'éclairage public
- d) Fr. 143'300.- dans le domaine des routes communales
- e) Fr. 410'400.- dans le domaine des routes cantonales

à couvrir par voie d'emprunt et par les taxes communales, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, également sous

réserve de l'obtention de la part cantonale et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.

L'entrée en matière est acceptée.

Monsieur Julien Parietti du bureau RWB Jura prend la parole.

Il explique le projet important concernant les routes de Lugnez et de Buix à Montignez de la surface et des infrastructures.

De nos jours, on ne peut plus rénover une route ou des canalisations sans se concerter avec l'administration cantonale. Nous sommes donc passés par un plan spécial d'équipement de détail qui a commencé en 2020. Ensuite nous avons établi un examen préalable pour l'évacuation, le traitement des eaux et le remplacement des conduites, etc. Cet examen a été envoyé au canton pour étude et à son retour a fait l'objet d'un dépôt public qui n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le conseil communal a approuvé le projet en décembre 2021 et le canton en février 2022.

Dans le PGA (plan général d'alimentation en eau potable) il est clairement noté que la conduite d'eau potable est très vétuste. Il est nécessaire de changer cette conduite. Le PGE (plan général d'évacuation des eaux) mentionne également un renouvellement. Le collecteur et le séparatif sont en très mauvais état. Nous allons diriger les eaux de routes et de pluie dans un collecteur d'eau claire. Ces eaux seront évacuées différemment et n'iront plus à la STEP pour être traitées d'où une diminution de frais de fonctionnement de la STEP car ces eaux claires représentent un volume énorme.

L'éclairage public doit également être remis à jour avec des LED afin de répondre aux normes demandées.

La surface de ces routes est bien endommagée. Le canton doit refaire cette chaussée qui est également une route de transit pour les travailleurs et autres usagers.

Les objectifs sont également d'intégrer l'école et l'église et sécuriser ces lieux. L'arrêt de bus sera mis aux normes. Cette partie du village fait partie du secteur ISOS national de protection « A » et les bâtiments sont classés au registre des biens culturels.

M. Parietti explique le détail du projet en commençant par le plan des réseaux souterrains. Ensuite, concernant le plan d'aménagement, il est prévu une zone 30 km/h sur une partie du tronçon avec un passage piéton sécurisé, l'arrêt de bus LHand, un trottoir et des priorités de droite. A noter que la zone 30km/h n'a pas encore été déposée publiquement et fera l'objet d'une décision cantonale.

L'arrêt de bus LHand signifie que cela répond aux normes demandées par la Confédération afin d'être accessible aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec des poussettes, des enfants, etc.

Le parvis de l'école et de l'église sera revêtu d'un pavage qui viendra jusqu'aux deux entrées afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et les murs d'enceinte.

Au niveau des coûts, le canton freinait ces réfections mais au vu des fuites qui sont survenues, il a décidé de prévoir dans son budget 2023 la rénovation de cette route et nous devons nous y soumettre également afin de recevoir les subventions évoquées.

Le crédit est important et repartit selon le tableau présenté pour Fr. 1'500'000.- mais le canton va participer à ces dépenses à hauteur de Fr. 584'164.- + 23'047.- à recevoir de l'ECA Jura. Ces montants doivent encore être validés par le Parlement Jurassien.

Le montant total à charge de la commune se montera donc à Fr. 906'190.-. Nous allons également envoyer des dossiers de demandes de subventions aux organismes comme la Patenschaft, aux communes riches des alentours de Zürich ou encore à différentes associations. Même si nous pouvons recevoir Fr. 100'000.- ils seront les bienvenus.

Il faut également savoir que ce crédit n'ira pas affecter nos impôts dans sa totalité car il sera autofinancé par les comptes d'eau potable et usées. Il restera Fr. 152'616.- avec effet direct sur les impôts.

Au niveau du calendrier, après les appels d'offres, les accords avec les propriétaires et le projet d'exécution, les travaux pourraient commencer après Pâques 2023 dans le meilleur des cas pour une durée d'une année.

La discussion est ouverte.

FC : « Où se trouvera le pavage expliqué ? »

Julien Parietti. Il y aura juste une petite bande d'un à trois mètres autour de la partie historique de l'église et de l'école.

JLF : « le renouvellement de la chaussée cantonale est pris en charge à 100% par le canton ? »

Julien Parietti répond que non. La commune doit payer la creuse jusqu'au couvercle qui se trouve à environ 2 mètres.

JLF rajoute : « la plateforme pour le bus, avez-vous une photo pour nous présenter un exemple ? »

Julien Parietti répond que non mais explique qu'il y en a 4 à Porrentruy (Esplanade par exemple). C'est une bordure béton/granit qui part de zéro pour arriver à un replat à niveau des deux entrées du bus. Ce sont des bordures spéciales et très chères mais c'est une exigence cantonale. Tous les villages doivent avoir minimum un arrêt de bus de ce genre.

PA : « Il n'y aura donc qu'un passage pour piétons ou peut-on envisager d'en rajouter un dans le carrefour en face de la halle ? »

Julien Parietti informe que ce sera une zone 30 et que normalement les passages pour piétons ne sont pas acceptés. Comme il est existant, il sera maintenu, mais si nous décidons d'en prévoir un deuxième il faudra le justifier et cela dépend du trafic routier, du volume de piétons. Le but est de vraiment forcer les gens de traverser où le passage est prévu car il est bien visible. De plus, un candélabre sera rajouté afin qu'il soit bien éclairé. Il serait même dangereux d'en rajouter un.

FC : « Avez-vous envisagé de prévoir l'arrêt de bus de l'autre côté ou dans les deux sens afin d'éviter de faire traverser la route aux enfants ? »

Julien Parietti répond par la négative. De l'autre côté ce serait impossible car il serait sur la route cantonale et le bus doit respecter des temps d'attente. Nous serions encore obligés de rajouter un ilot et ça compliquerait également la circulation.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

Le président remercie M. Parietti et le libère.

Ndlr : le plan de présentation est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 7 - Information sur la future organisation de la voirie communale

La parole est donnée au maire, Thierry Crétin.

En juillet 2021 il a repris le dicastère de la voirie suite au départ de M. Yves Lièvre.

A l'époque une étude avait été menée et qui laissait transparaître la nécessité d'engager un responsable en plus des deux employés actuels. Le plan financier présenté fin 2021 montrait que si nous augmentions les charges avec un salaire supplémentaire le découvert aurait été encore plus important que ce que nous avons présenté ce soir.

Le conseil communal a décidé de procéder à une phase test avec la possibilité à Damien Bélet de prendre la responsabilité de l'organisation de la voirie. Le fait de ne pas avoir engagé ce responsable nous a obligé à avoir recours à des sous-traitants par exemple pour le déneigement, le balayage, l'égavage, etc.

Daniel Garcia a été engagé à 100% jusqu'à la fin de l'année et également pour 2023 sous réserve de l'acceptation du budget. Il suit régulièrement des formations par exemple pour le BPA, les espaces verts, l'utilisation de machines, etc. Depuis le printemps, la voirie fonctionne bien.

Il faut également suivre les investissements comme la STEP, discutée ce soir. Nous avons de bonnes analyses. Le suivi et les résultats sont là.

Il y a également la gestion des chemins forestiers et vicinaux en collaboration avec le garde forestier. Ce dernier met des priorités sur l'entretien de ces chemins.

Différentes tâches sont établies par la voirie, l'amélioration des cimetières par exemple. Il y a des périodes chargées, d'où la sous-traitance, et d'autres non.

Des mesures de réduction de la circulation sous la conduite de la commission des 30 km/h en collaboration avec le bureau RWB est en cours. Une partie de ces travaux pourra être réalisée par notre équipe de la voirie.

Nous essayons de mettre en valeur les connaissances de nos collaborateurs afin de réduire les frais au maximum.

Toutes les demandes arrivées vers le maire concernant la voirie ont été traitées avec la collaboration de la commission des chemins qui se retrouve environ tous les trois mois avec plusieurs agriculteurs.

Thierry Crétin informe qu'il ressort très satisfait de cette période test.

Au niveau de l'entretien de nos bâtiments, 2 concierges s'occupent de la conciergerie, soit Mme Genier pour les halles et les écoles de Buix et Montignez. Mme Genier partira en retraite à la fin de l'année. Mme Danièle Vauclair, qui elle, gère la halle et l'école de Courtemaître, prendra sa retraite en 2025. Une analyse de la situation est actuellement menée afin de connaître les compétences nécessaires dont on a besoin pour le futur

entretien des bâtiments communaux. Cela nous permettra de savoir si nous devons engager quelqu'un à environ 10% pour piloter l'équipe de conciergerie et gérer les investissements à venir. Nous avons également l'option de travailler avec la commune de Boncourt. Des discussions ont été entamées et ces dernières poursuivront en 2023. Cette possibilité serait plus favorable au niveau des synergies entre nos deux communes. Sinon nous prévoyons au budget de 2024 une personne à 10%. Il faut vraiment que le conseil communal soit soutenu au niveau de l'opérationnel pour les stratégies, la communication et les investissements. Il faut que cette personne traverse les législatures pour un bon suivi des dossiers.

La discussion est ouverte.

HE : « y-a-t 'il déjà une période d'essai avec Boncourt ? »

Thierry Crétin confirme que non. Nous devons encore discuter concernant les bâtiments et la voirie. Par contre, nous collaborons déjà pour le balayage.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point 8 de l'ordre du jour.

Ndlr : l'organigramme est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 8 - Information sur le bilan de législature

La parole est donnée au maire, Thierry Crétin.

Il est étonné quant au peu de participants de Montignez. Il pensait qu'il y allait avoir plus de monde pour défendre le projet qui les concerne.

Thierry Crétin exprime ses plus vifs remerciements au conseil communal actuel. Merci également aux nouveaux conseillers pour leur futur investissement et aux sortants pour le travail accompli durant cette législature.

Ce bilan a pour but de renseigner les citoyens sur les missions accomplies et sur les futures missions à venir.

Au niveau administratif, il faut encore mettre des actions en place. Deux départs en retraite d'ici printemps-été 2024. Il y aura lieu de les remplacer.

Concernant le site internet, il est en cours de finition. Merci à notre conseiller Pierre Clavel en collaboration avec notre secrétaire Céline Meusy.

Le cercle scolaire est en réflexion avec la mise en place potentielle d'un groupe de travail avec la commune de Boncourt. Vaut-il la peine d'investir dans la rénovation de l'école de Buix ou est-ce que Boncourt, qui doit investir massivement dans son bâtiment, pourrait entrevoir un regroupement où nous pourrions profiter de leurs infrastructures, par exemple la piscine, halle, cantine scolaire. Bien évidemment cela ferait l'objet d'une discussion avec les enseignants, les parents d'élèves, les commissions d'écoles et les autorités. Il faudra voir la différence de coûts.

Pour l'instant, toutes nos classes sont équipées au niveau interactif. Merci à notre conseillère en charge, Angéline Ruchti.

Les places de jeux seront rénovées courant 2023.

Pour les cimetières, un groupe de travail avait été créé avec 2 représentants de chaque commune ecclésiastique, de deux membres du conseil communal, dont votre serviteur et de la secrétaire communale, Céline Meusy.

Une convention pourrait être proposée afin d'harmoniser les trois communes ecclésiastiques découlant des actes de classification. Il existait des disparités en elles et le conseil communal souhaite offrir un forfait à chacune d'entre elle. Une étude est menée afin de proposer des solutions de columbarium ou de jardins des souvenirs.

Une étude sur le parc immobilier de Basse-Allaine a été établie, il reviendra dans les divers sur la question de la Villa Courbat et le bâtiment de la poste à Buix.

La première étape concernant la cuisine de la halle des fêtes de Courtemâche est en cours de réalisation, notre conseillère, Claudia Villard, en reparlera dans les divers.

Les coûts sur une amélioration énergétique indispensable à moyen terme, ont été chiffrés. Il faut attendre le résultat des subventions que nous pourrions toucher avant de lancer les projets.

Les cabanes forestières sont à présent terminées. Merci infiniment aux membres des deux amicales pour le travail fourni et pour leur dévouement.

Par rapport à l'usage des locaux des abris PC. Celui de Montignez est plutôt réservé à du rangement ou du stockage. Pour Buix, nous avons l'haltérophilie qui a décidé de ne pas renouveler leur contrat de bail qui s'élevait à Fr. 400.-/année mais qui était censé

augmenter avec le nouveau calcul. L'armée nous a loué l'abri PC de Buix cette année pour Fr. 24'000.-.

JURAC est en place, Katia Vuillaume s'occupe des procédures simplifiées (petits permis) et Céline Meusy des procédures ordinaires (grands permis) avec l'aide de notre conseillère Claudia Villard. Ce n'est pas toujours simple.

Concernant le PAL, 5 oppositions sont encore en cours au Tribunal Cantonal. On attend l'entrée en force qui devrait survenir dans les prochaines semaines suite à notre demande de levée de l'effet suspensif.

Parcelles communales. Nous sommes en discussion avec la famille Meusy qui possède une parcelle dans le quartier « Bois-Chaton » à Buix afin de pouvoir trouver des solutions pour proposer de nouvelles parcelles à des citoyens intéressés. Nous espérons être prêts pour le printemps prochain.

Concernant les routes cantonales, nous avons enfin finaliser le dossier des mutations de la route de Bure. Cela a duré 10 ans ! C'est fait !

Au niveau de l'éclairage public, nous travaillons toujours en collaboration avec les BKW. Ultérieurement nous vous présenterons les opportunités à venir sur les mesures à prendre en urgence, les mesures moins urgentes et les mesures dites « de confort ».

L'entretien des chemins vicinaux et forestiers se travaille avec les agriculteurs. Le règlement et la cartographie sont en cours d'achèvement. Cela sera présenté probablement lors de l'assemblée du budget 2024 pour votation. Ce règlement instituera une taxe à l'hectare permettant d'autofinancer l'entretien de nos chemins mais également leur rénovation.

L'étude sur la centralisation des écopoints est toujours en cours. Le dossier est suivi par notre conseillère Natasha Bottinelli. La récupération des branches est également à résoudre. Le contrat avec l'entreprise Fleury Démontage a été supprimé à fin 2022, d'entente avec M. Jean-Luc Fleury.

Les mesures concernant l'environnement sont gérées par nos conseillers Natasha Bottinelli et Pierre Clavel qui sont très sensibles à ce dossier. Par contre, pour le groupe « Jardins vivants », le conseil communal reconnaît n'avoir pas bien suivi par manque de temps et il est à présent en stand-by. Le conseil réfléchi à reprendre certains secteurs de ce groupe.

Un projet de mise en place d'une structure à l'intention de personnes disposant d'une semi-autonomie pourrait voir le jour sur la parcelle n°79 du ban de Courtemaîche. Elle serait financée par des investisseurs.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point 9 de l'ordre du jour.

Ndlr : Ce bilan est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 9 - Information et discussion sur les mesures d'économie d'énergie

La parole est donnée au maire, Thierry Crétin.

Beaucoup de discussions au niveau de la presse. Certains en rigolent, d'autres prennent cela très au sérieux. La commune a décidé de prendre sa responsabilité suite à la demande du canton et du Conseil fédéral.

Plusieurs mesures sont envisagées pour réduire cette consommation d'électricité avant d'arriver à un délestage pour quelques heures.

Les communes se doivent de trouver des points de rencontre d'urgence, appelés PRU. Pour notre commune, nous devons en trouver 5, soit à Buix, à Courtemaîche, à Montignez, à Grandgourt et au Mairâ. Un tout-ménage arrivera prochainement pour expliquer ces PRU et faire un appel aux citoyens pour un tournus dans ces PRU. Nous espérons évidemment que cela n'arrivera pas, mais nous nous devons d'être prêts. Il faut rester serein mais prévoyant.

Thierry Crétin se met bien évidemment à la disposition des citoyens pour toute question supplémentaire à ce sujet.

La parole est à présent donnée à Dany Contreras pour la question sur l'éclairage public. La solution la plus simple serait d'organiser le déclenchement de certains luminaires durant une certaine période, par exemple de 23h00 à 5h00 du matin. La commune ne peut pas décider de couper à tel ou tel endroit comme bon nous semble, c'est impossible. Cependant, si une décision cantonale ou fédérale devait arriver, nous n'aurions pas le choix et l'électricité serait coupée via la sonde de Porrentruy dans le secteur de « la Rasse ». Quelques endroits seraient certainement soumis à un éclairage permanent, par

exemple certains passages pour piétons, carrefours dangereux, etc., mais nous n'avons pas le détail.

Une autre solution est envisageable c'est de s'équiper d'un système qui pourrait nous permettre de piloter et de paramétrer notre éclairage public de manière autonome pour un environ Fr. 6'000.-, matériel, installation et formation compris. Une offre est parvenue et un rendez-vous avec BKW est prévu la semaine 42/2022 afin de décider oui ou non de l'investissement de ce matériel avec un délai de livraison de 3-4 semaines. Ce qui a déjà été décidé c'est qu'une partie de notre parc est encore équipé de l'ancienne technologie (sodium ou néon). Ces points lumineux seront éteints le plus possible cet hiver. A noter que c'est souvent par quartier et ce ne serait pas correct de couper certains quartiers et d'autres pas. Avec Damien Bélet, Dany Contreras va se déplacer un soir pour étudier quels secteurs pourraient être éteints ou pas et éventuellement deux sur trois. Pour le futur, il faudra réfléchir si nous allons éteindre durant une période à définir comme précité, par exemple de 23h00 à 5h00 du matin.

Dans le même esprit, pour cette année, le conseil communal va renoncer à l'illumination de Noël dans nos rues ceci pour des raisons d'éthique et bien sûr d'économies. Cependant, un sapin sera posé dans chaque village avec des décorations plus importantes que les années antérieures et des guirlandes LED afin de marquer quand même cette période de fêtes de fin d'année.

La discussion est ouverte.

JLF : « techniquement on pourra éteindre n'importe quels points lumineux à n'importe quelle heure ? »

Oui selon Dany Contreras mais seulement pour les LED. Pour les ampoules au sodium, il y a lieu d'ôter directement l'ampoule, on ne peut pas faire autrement.

CT : « il faut penser que nous habitons près de la frontière ». Elle a peur des voleurs ou du manque de sécurité pour maisons.

Dany Contreras confirme que c'est le premier argument qui a été soulevé et l'entend bien. Selon les études établies en France et en Suisse, il n'y a pas plus de vandalisme ou criminalité si l'éclairage est plus ou moins présent. Il y existe bien un ressenti, oui, mais pas réellement. De toute façon le système est réversible et on peut toujours revenir en arrière en fonction des problèmes qui pourraient subvenir.

Thierry Crétin explique qu'aujourd'hui si le Conseil Fédéral décide d'éteindre nous n'aurons pas le choix. Nous vivons une période compliquée. La volonté du conseil

communal est d'accéder à une technologie qui permettra d'aller à l'individuel et de cibler. Nous entendons les remarques qui arriveront à l'administration.

Ndlr : Cette présentation est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

* * * * *

Point 10 - Divers

La parole est donnée à Claudia Villard pour le chantier de la cuisine de la halle. Elle indique que le planning a subi quelques retards au niveau de la livraison de matériaux, de détail de construction auprès des services cantonaux qui devaient être validés. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2022.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions. Le président donne la parole à Natasha Bottinelli.

Le projet présenté propose la future gestion des déchets de haies et des branches. Le contrat avec M. Fleury a donc été révoqué au 31 décembre 2022. Dès le 1^{er} janvier 2023, la commune indique qu'elle va récupérer ces déchets à la carrière du Crézanne. Nous allons également proposer l'élaboration de BRF (bois raméal fragmenté) qui a comme notamment comme qualité d'alimenter la terre en carbone. Ce BRF pourra être utilisé par la voirie pour divers chantiers sur nos chemins et également redistribué à la population pour le jardinage par exemple. Les haies appelées « Benjes » ou haies mortes consistent à former des haies soutenues par des piquets verticaux afin de pouvoir entasser les branches. L'avantage est intéressant au niveau écologique. Il peut servir au stockage de graines, d'abri pour les petits animaux ou encore délimiter des terres agricoles. Mises en bordure de champ, cela peut bloquer le vent et empêcher le dessèchement des terres comme pour les bocages. Les parcelles susceptibles de recevoir ces haies sont encore à définir. Nous recherchons du monde pour la mise en place future. Elle se tient à disposition pour les personnes désireuses de participer au projet.

Ndlr : Ce projet est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Natasha Bottinelli informe encore les citoyens concernant les cimetières. Les travaux effectués sur Courtemaîche, les concessions, le nivellement et la remise en état sont terminés.

Les derniers moloks ont été installés à Courtemaîche. Sur les trois sites, des tests sont en cours et un des moloks de chaque village sera condamné pour essayer de jauger le volume nécessaire pour un minimum de levées. Cela a pour but le respect économique et écologique. Une affiche sera posée prochainement pour guider les citoyens.

FC : “les moloks posés dernièrement sont ouvert à toute la population ? ».

Natasha Bottinelli répond que oui en rappelant de bien utiliser les sacs taxés estampillés SIDP.

La parole est donnée à Dany Contreras concernant les places de jeux. Il fait part de la situation actuelle. Le projet avait bien démarré, il ne restait plus grand-chose pour voter le crédit. Finalement, nous avons été retardés par la fondation Radix qui vise à soutenir et à subventionner les projets de réhabilitations des cours d'école. C'est basé sur un axe qui permettrait d'avantage d'enseignement à l'extérieur mais également sur l'implication des élèves. Cette fondation appuie pour un maximum de Fr. 40'000.-/projet. Nous pourrions donc prétendre à Fr. 120'000 maximum pour la réalisation de ces places de jeux. Même si un apport minime nous était octroyé ce ne serait pas négligeable. Cependant, si les contraintes pour accéder à cette demande sont trop importantes au niveau technique ou au niveau équipement, nous pourrions arriver à une plus-value que la subvention ne couvrirait pas. Dans ce cas, nous retournerions en arrière et nous trouverions des subventions ailleurs au plus vite pour nos enfants.

QV : « En attendant, ce ne serait pas judicieux de changer juste quelques trucs, genre la poutre transversale ? »

Non, selon Dany Contreras, car tout a été contrôlé et finalement le constat confirme que tout est à changer et ne répond plus aux normes, malheureusement.

Thierry Crétin prend la parole pour nous donner quelques informations concernant la villa Courbat. Il rappelle que la commune de Buix avait racheté cet immeuble en 1999. L'investissement pour la rénovation se montait à environ Fr. 1'543'000.-, moins les subventions, soit un total de Fr. 1'424'000.-. A ce jour, on arrive à une charge annuelle par appartement de Fr. 20'468.-ou Fr. 21'800.- avec le fond de rénovation et un déficit de Fr. 4'315.- par année. Faut-il encore investir pour ce bâtiment ? Des investisseurs sont en discussion avec nous (les mêmes que le projet de la parcelle n°79 de Courtemaîche). Nous restons prudents et nous reviendrons vers vous prochainement. Ce dossier est actuellement sur la table du conseil et ensuite l'assemblée devra se prononcer sur une vente éventuelle.

AV : “combien elle nous a déjà coûté depuis que nous avons fusionné ? »

Thierry Crétin répond que les revenus ont couvert les dépenses car nous étions dans des périodes où les taux étaient favorables.

AV : « si vous trouvez quelqu'un qui en donne Fr. 500'000, il faut tout de suite la vendre, avec ce qu'elle nous a déjà coûté ».

Thierry Crétin répond qu'il est vrai que nous devons prioriser nos investissements. Ce n'est une vocation pour une commune de garder des biens locatifs. Si on peut la vendre en étant presque à flot, cela semble une bonne opportunité.

Le président, Henri Erard, rappelle que le terrain de la villa Courbat est un enjeu important, mais cela est connu du conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h00. Il remercie les citoyens présents de s'être déplacé et leur souhaite un bon retour chez eux.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy